



Programme Redevabilité phase 2

Appel à Manifestation d'Intérêt

Termes de Référence

RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT DE MODULES ET LA FORMATION DES FORMATEURS

1 mars 2021

Table des matières

I.	Appel à Manifestation d'intérêt pour l'élaboration de modules de formation.....	2
II.	Contexte et justification	4
III.	Objectifs et résultats attendus	5
a.	Objectifs.....	5
b.	Résultats attendus	14
IV.	Démarche méthodologique	15
V.	Durée	15
VI.	Livrables attendus.....	15
VII.	Honoraires	15
VIII.	Soumission des offres.....	15

Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.

I. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ELABORATION DE MODULES DE FORMATION

I. Objet

GFA CONSULTING GROUP, opérateur de mise en œuvre de la phase 2 du Programme redevabilité de DDC au Bénin, dont le bureau local est situé à Cotonou, rue du collège Océan, lot M8, République du Bénin, lance un avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue du recrutement, de consultants formateurs ayant d'expertise dans la conception et élaboration de modules de formation et maîtrisant la ou les thématiques ci-dessous indiqués :

1. La Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD) ;
2. L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité ;
3. La gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC) ;
4. Le genre et la redevabilité ;
5. L'analyse et le suivi des politiques publiques ;
6. Les techniques et outils d'interpellation des autorités publiques ;
7. Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin ;
8. La redevabilité sociale : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;
9. La redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;

L'Appel à Manifestation d'Intérêt vise à rendre les formateurs identifiés capables de former les intervenants dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes de redevabilité et les outils d'analyse et de suivi des politiques publiques avec à l'appui la mise à disposition d'un guide léger pour renforcer la pratique.

II. Conditions de participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert, à égalité de conditions, à tout/e consultant/e remplissant les critères ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences sociales, sciences juridiques, étude de développement, gestion de projets, planification ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée dans le domaine de la ou les thématique(e) choisi ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

III. Modalités de soumission

AMI et TDR sélection consultants élaboration modules et formation formateurs

Les TdR, qui suivent précisent les modalités de soumission, les critères d'évaluation des offres et la durée du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

IV. Dépôt des dossiers et renseignements

Tout renseignement peut être demandé, **entre le 2 et le 5 mars 2021**, à l'adresse mail suivante : redevabilite.benin@gfa-group.de (avec copie à kassim.daran@gfa-group.de).

Les offres établies en langue française doivent être transmises par email au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Programme Redevabilité (redevabilite.benin@gfa-group.de, avec copie à : kassim.daran@gfa-group.de) au plus tard **le 10 mars 2021 à 12 heures précises**, mentionnant pour objet « **Sélection de consultants pour la conception et le développement des modules de formation des formateurs – Thématique :** ».

Unité de Gestion du Programme Redevabilité

Sise au Quartier Les Cocotiers-Haie Vive, Lot M8 Cocotiers

2^{ème} rue après le Collège Océan

Cotonou-BENIN

Téléphone : 97 42 04 61 / 90 51 06 77

Email : redevabilite.benin@gfa-group.de

RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT DE MODULES ET LA FORMATION DES FORMATEURS

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme Redevabilité vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations. Conçu pour une durée de 12 ans subdivisée en trois phases (2016-2019 ; 2020-2024 ; 2024-2028), son approche consiste à renforcer à la fois la demande, l'offre et l'interface entre la demande et l'offre de la redevabilité au niveau local et national dans une démarche de complémentarité avec les programmes DDC et les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre de la phase 1 (2016-2019) a permis d'obtenir des résultats probants en matière de mobilisation et de renforcement des capacités des OSC à la promotion de la redevabilité, d'appropriation de la redevabilité par les radios communautaires, de sensibilisation des autorités publiques, d'adoption et d'application des principes de la redevabilité par les administrations communales et la mise en place des espaces de dialogue au niveau local dans les secteurs de l'éducation et de l'eau.

Cependant, le contexte révèle un tableau contrasté de la situation de la gouvernance au Bénin. En effet, si des progrès notables ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption ou bien en termes de gouvernance locale (respect des normes des audits du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en constant progrès), d'autres volets sont néanmoins en stagnation voire en régression (liberté d'expression de la presse, accès à l'information, élections inclusives). De nombreux défis restent à relever en matière de redevabilité aussi bien en redevabilité sociale, financière, juridique et électorale, d'expression de demande de redevabilité, d'appropriation de la redevabilité par les autorités nationales et déconcentrées, d'offre de redevabilité, de mécanisme d'interface entre la demande et l'offre, de recours aux instances de régulation et aux organes de contrôle.

Pour consolider les acquis de la 1ère phase et relever les nombreux défis en matière de redevabilité, une deuxième phase a été initiée suivant l'accord de programme n° 7F-08968-02, du 30 mai 2020 avec pour objectif général : Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.

Le renforcement des capacités des acteurs est l'un des axes stratégiques du programme. Vu que la redevabilité se positionne comme une des thématiques phares des programmes de développement, et que les productions intellectuelles sur la question ne sont pas encore légion, ni accessibles à tous, l'UGP de la phase 2 a jugé pertinent de faire du développement des connaissances et savoir-faire sur la question, un objectif. A cet effet, dans la stratégie de renforcement des capacités du programme, il est prévu (i) l'élaboration et la validation d'un paquet de modules portant sur des thématiques transversales à la promotion de la redevabilité pour l'amélioration de la qualité des services publics. Les thématiques dont les modules seront développés sont les suivantes :

1. La Gestion axée sur les Résultats de Développement (GARD) ;
2. L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité ;
3. La gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC) ;
4. Le genre et la redevabilité ;
5. L'analyse et le suivi des politiques publiques ;
6. Les techniques et outils d'interpellation des autorités publiques ;
7. Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin ;
8. La redevabilité sociale : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;
9. La redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;

Pour y parvenir, l'Unité de Gestion du programme a fait l'option de recourir au service de consultants/es ayant une expertise avérée dans la conception et élaboration de modules de formation et maîtrisant la ou les thématiques sus-indiqués. C'est à cet effet que les présents termes de référence sont élaborés. Il est à noter que les candidats peuvent soumettre pour une ou deux thématiques au maximum.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1. Objectifs

Sous la coordination de la spécialiste en renforcement des capacités, les consultants/es auront pour mission principale de préparer les modules (présentations ou descriptifs des modules, supports pédagogiques, manuel des apprenants) selon les canevas retenus et d'animer la formation des formateurs.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Elaborer le descriptif du ou des modules : l'objectif de la formation, les objectifs pédagogiques, la durée de la formation, les éléments du contenu, les activités d'enseignement et d'apprentissage, les méthodes d'évaluation, les modalités d'animation de la session de formation ;
- Elaborer le guide du formateur qui éclaire sur les objectifs pédagogiques des séquences, le contenu de chacune des séquences, les méthodes pédagogiques, l'équipement et matériel spécifiques par séquence avec en annexe les outils à utiliser : exercices, travaux de groupe, étude de cas, les outils d'évaluation, etc. ;
- Elaborer le manuel de l'apprenant ;
- Monter les présentation(s) PowerPoint du ou des modules ;
- Fournir les documents de référence additionnels (pour insertion dans une clé USB)
- Animer l'atelier de validation du module élaboré puis intégrer les amendements/observations ;
- Réaliser la formation des formateurs sur le ou les modules conçus.

Les présentations, supports pédagogiques et modules complets rédigés doivent être validés par l'UGP.

De façon spécifique, les besoins devant être pris en compte dans le contenu des modules pour chaque thématique se présentent comme suit.

1. L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité

L'un des effets attendus de la phase 2 de ce programme est « Le renforcement de la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'exigence du respect des principes de redevabilité ont favorisé l'amélioration des services publics ».

Cet effet est conditionné à l'appropriation de l'approche fondée sur les droits humains par les acteurs de mise en œuvre du programme. La première phase du programme avait œuvré au renforcement des citoyens dans leurs capacités de connaissance et d'exercice de leurs droits et devoirs à travers le soutien à des initiatives citoyennes en matière de redevabilité dans le cadre d'un fonds dédié (FoSIR) mis en œuvre par la Maison de la Société Civile. Pour cette phase 2, il s'agit d'amener les citoyens à réclamer une meilleure qualité des services publics offerts en se basant sur leurs droits et devoirs spécifiques dans les quatre (04) secteurs d'intervention à savoir l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation et l'état civil. L'approche basée sur les droits de la personne fonctionne dans deux sens. Celui des individus et des communautés qui doivent être pleinement informés sur leurs droits et participer aux décisions qui les concernent. Et celui des gouvernements et les autres détenteurs d'obligations principaux, quant à eux, qui ont besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités, mobiliser des ressources et susciter la volonté politique nécessaire afin de tenir leurs engagements en matière de droits fondamentaux. L'Approche Fondée sur les Droits Humains est un outil de redevabilité puisqu'elle consiste à renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourager les détenteurs de droits à les faire respecter.

C'est ce qui justifie le renforcement des capacités des acteurs sur la thématique « **L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité** ».

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes et mécanismes de l'AFDH dans chacun des secteurs de leur secteur d'intervention.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences juridiques, sociales, politiques, ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de droits humains et spécifiquement l'AFDH ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

2. La Gestion axée sur les Résultats de Développement (GARD)

Conscient du fait que le PRB vise un changement social, sa mise en œuvre doit reposer sur une approche de gestion axée sur les résultats de développement (GRD).

La Gestion axée sur les résultats en matière de développement (GRD) signifie de mettre l'accent sur les impacts concrets à toutes les étapes du processus de développement. Une structure concrète et un ensemble d'outils existent pour accroître la performance des programmes de développement et stimuler la redevabilité à tous les niveaux. L'approche de la GRD épouse les principes généralement reconnus de la bonne gouvernance : détermination d'objectifs clairs, prise de décisions fondées sur des données probantes, transparence, ainsi qu'adaptation et amélioration continues. Pour ces raisons, il importe pour le programme redevabilité de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes sur cette approche afin de créer les conditions nécessaires pour la production et la mesure de résultats obtenus de l'action. Pour les OSC bénéficiaires du FOSIR, cette formation leur sera utile dans la formulation de leurs projets. C'est ce qui justifie la nécessité d'élaboration d'un module de formation sur la GARD.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes et mécanismes de la GARD.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences juridiques, sociales, politiques, gestion de projets, planification ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de la Gestion Axée Résultat de Développement ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

3. La Gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC)

Au cours de la phase actuelle du programme, l'enjeu majeur est de passer de l'étape de la simple expression de demande de redevabilité à celle de l'interpellation, d'investigation, de l'effectivité de la régulation, de la sanction en matière sociale, financière, judiciaire et électorale. L'autre enjeu non moins important demeure « la recevabilité de la redevabilité » par les autorités publiques. Par ailleurs, la gouvernance interne des partenaires de la DDC et la redevabilité sera aussi au cœur de l'action de la phase 2 comme axe transversal à travers l'outcome 4. En outre, l'inclusion des personnes vulnérables sera privilégiée afin de renforcer la cohésion sociale et la paix, et nécessitera donc de porter une lentille « Leave no one behind ». Comme on peut le constater, le Programme Redevabilité est donc complexe en ce sens qu'il met en face les détenteurs de droits et les porteurs de responsabilités et qu'il rassemble une multitude d'acteurs à différents niveaux. Les risques liés à la mise en œuvre d'un tel programme par définition hautement politique et sensible sont à la fois contextuels, programmatiques et institutionnels. Cependant, cette complexité peut être maîtrisée à travers une approche cohérente, une méthodologie claire, un souci permanent de participation des parties prenantes, une exigence d'information, le recours au besoin à une expertise interne et externe à la DDC, et l'utilisation systématique de l'approche Gestion des Programmes Sensibles aux Conflits (GPSC) en vue d'atténuer l'ensemble de ces risques. En vue de gérer au mieux le programme et de faciliter son pilotage, il est envisagé de renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre du programme sur cette approche capitale pour la réussite du programme. C'est dans ce cadre qu'un expert est recherché pour former les formateurs devant accompagner les partenaires de mise en œuvre sur cette thématique.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes et outils de la GPSC.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences juridiques, sociales, politiques, gestion de projets, gouvernance ou diplôme équivalent ;
- Expertise avérée en matière de Gestion des conflits et/ou de gestion des projets sensibles aux conflits ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

4. Le genre et la redevabilité

Le Bénin dispose d'un cadre juridique et institutionnel sur les questions relatives à la gouvernance et la redevabilité, le genre et l'exclusion sociale. De multiples actions sont menées sur chacune de ces thématiques par différentes catégories d'acteurs. Toutefois, l'application de l'approche genre et de l'inclusion sociale dans la gouvernance et la redevabilité n'a pas été thématiquée de manière spécifique, tant dans les documents stratégiques qu'au niveau des acteurs publics et de la société civile qui travaillent sur cette thématique, en dehors des efforts fournis par des organisations de femmes comme le RIFONGA, WILDAF et l'UFEC qui font de la participation des femmes aux instances de décisions leur cheval de bataille. Dans les autres organisations de la société civile, le lien entre le genre, l'inclusion sociale et la redevabilité n'est pas bien appréhendé. Les organisations nationales qui militent pour l'équité et l'inclusion sociale des personnes handicapées et marginalisées sont plus focalisées sur l'accès équitable au service et la prise en charge psycho-sociale, l'accès aux matériels, l'insertion socioprofessionnelle, que sur la participation au débat citoyen.

La question de la participation des personnes vulnérables, des jeunes et des femmes aux initiatives de redevabilité et en général aux actions de veille et de contrôle citoyens persiste. Ainsi, bien que les différentes parties prenantes soient outillées et dotées de stratégies genre au titre des résultats de la phase 1, il manque **des mesures concrètes (outils et mécanismes) pour promouvoir la participation des organisations autonomes de femmes aux processus de contrôle citoyen de l'action publique et aux actions de redevabilité.**

Les différentes modalités d'agencement entre le genre et la redevabilité dans les activités des programmes partenaires sont peu connues. Comprendre comment les OSC peuvent mieux intégrer le Genre dans leurs initiatives de redevabilité ? Quels sont les outils pratiques de prise en compte du Genre dans les initiatives de redevabilité ?

Le développement du module « Genre et redevabilité » prendra en compte Ces différentes préoccupations.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes et outils de prise en compte du genre dans les initiatives de redevabilité.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, genre ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière du genre et gouvernance ou Développement ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

5. L'analyse et le suivi des politiques publiques sectorielles

Les rencontres d'information, de sensibilisation et de plaidoyer organisées dans quelques ministères sectoriels et institutions de la République par les OSC comme Social Watch a généré des dynamiques de redevabilité comme la mise en place de cadres de dialogue et les séances de redditions de comptes, les revues sectorielles avec une participation accrue de la société civile. De même, la gestion du FADeC s'est améliorée grâce aux mécanismes de suivi instaurés. Pour impacter davantage les politiques publiques.

Néanmoins, il est ressorti des évaluations de la phase 1 qu'il y a lieu de Renforcer la légitimité et les capacités d'influence de la société civile (capacité de dialogue, capacité d'élaboration de contre-propositions, capacité à constituer des dossiers techniques bien documentés, capacités de mobilisation, de plaidoyer...). L'une des compétences nécessaires pour le faire est l'appropriation par les OSC du contenu des politiques publiques afin de pouvoir faire le suivi de la mise en œuvre de ces politiques, formuler et défendre de leurs positions et enfin influencer ces politiques dans leur formulation, la mise en œuvre et même l'évaluation. L'objectif principale est **d'Améliorer la qualité des contributions et des positions des OSC aux ateliers dialogues état-OSC et revues sectorielles.**

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes et outils d'analyse et de suivi des politiques publiques avec à l'appui la mise à disposition d'un guide léger pour renforcer la pratique.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, planification ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de pratique d'analyse et de suivi des politiques publiques ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

6. Les techniques et outils d'interpellation des autorités publiques

L'interaction des OSC et des médias avec les pouvoirs publics a été le maillon le plus faible de la phase 1 du programme redevabilité, surtout au niveau national. Certes, les espaces de dialogue et d'interpellation semblent se réduire en raison d'un cadre juridique restrictif des libertés. Mais les compétences de base dont les OSC doivent justifier pour construire et conduire des dossiers solides sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de gouvernance comme base d'interpellation, sont insuffisants. Il est attendu de la phase 2 que leurs capacités soient renforcées notamment sur certains prérequis et sur les techniques de rédaction et de présentation des divers modes d'interpellation afin de leur donner les moyens techniques et stratégiques indispensables pour mieux interpellier les autorités publiques à différents niveaux.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil à produire et conduire efficacement des actions d'interpellation des autorités publiques.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de gouvernance, Développement, droits des hommes, ou autre en lien avec la thématique ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

Modules portant sur les différentes formes de redevabilité : sociale, financière, électorale et judiciaire

Dans le cadre du programme Redevabilité, la DDC définit la redevabilité comme :

« L'obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité sous-tendue par les principes suivants » :

- La « redevabilité » naît d'une relation dynamique entre une « offre » et une « demande » de redevabilité.
- La redevabilité implique que le partenaire ait les moyens d'encourager ou de sanctionner, de manière formelle ou informelle, directe ou indirecte, les bons résultats, la mauvaise orientation des stratégies ou l'absence de résultats des actions.
- La redevabilité suppose des outils systématisés d'information et de dialogue.

Le programme centré sur le renforcement des capacités d'acteurs de la redevabilité, vise à renforcer la bonne gouvernance et l'Etat de droit, ainsi que l'amélioration de la qualité et de l'accès des populations aux services publics de base.

On distingue diverses formes de redevabilité : politique, administrative, sociale, électorale, judiciaire et financière.

La phase 2 du programme a opté pour le développement de connaissances et de savoir-faire sur quatre formes de redevabilité à savoir : sociale, financière, électorale et judiciaire. La première phase a produit un certain nombre de documents sur la redevabilité en générale, la redevabilité financière. Il s'agit d'un référentiel sur le cadre juridique d'exercice de la redevabilité au Bénin, un référentiel sur la redevabilité financière composé d'un glossaire, d'un répertoire des principaux textes de finances publiques au Bénin, l'ancrage institutionnel et juridique. De même, les acteurs avaient été formés sur les principes, cadre juridique et institutionnel et enjeux de la redevabilité. Pour cette deuxième phase, il s'agit d'aller au-delà des référentiels pour élaborer des modules de formations sur chacune des formes de redevabilité retenues.

7. Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin

Un premier module portera sur « Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin ». Il s'agit d'un module introductif sur la redevabilité dans ses généralités : cadre juridique et institutionnel, principes et enjeux d'une part, et les engagements internationaux et nationaux en la matière.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur le concept, le cadre juridique, les principes et enjeux de la redevabilité et les engagements internationaux et nationaux en matière de redevabilité.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de gouvernance, Développement, droits des hommes, ou autre en lien avec la thématique ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

8. Redevabilité sociale : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils

Le second module sur la redevabilité portera sur la redevabilité sociale.

La Banque Mondiale définit la redevabilité sociale comme « une approche visant à construire la redevabilité qui repose sur l'engagement citoyen, c'est-à-dire une approche dans laquelle ce sont les citoyens ordinaires et/ou des organisations de la société civile qui exigent directement ou indirectement des comptes » (Banque mondiale).

Selon le ProDoc, l'évaluation des actions de la phase 1 du programme montre que « la situation en matière de demande de redevabilité sociale est caractérisée par une amélioration de l'intérêt des citoyens vis-à-vis de la gouvernance des affaires publiques et de la connaissance par la majorité des citoyens de leurs droits et devoirs (participation aux processus locaux et nationaux de prise de décision notamment), l'élaboration de nombreux documents didactiques pour le renforcement des capacités des acteurs (manuels, guides, recueil de textes législatifs et réglementaires), un renforcement du rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) et une expression accrue et diversifiée de la demande de redevabilité ». De même, un certain nombre d'outils ont été expérimentés comme le budget participatif, le contrôle citoyen de l'action publique, les cellules de participation citoyenne, la fiche d'évaluation communautaire, le Suivi Local d'Impact Participatif (SLIP), etc.

Pour cette phase 2, il est attendu un renforcement des capacités des OSC professionnelles porteurs d'initiatives de redevabilité et des acteurs des quatre secteurs clés d'intervention sur les outils innovants de redevabilité sociale pour une amélioration de la qualité des services publics. Une attention particulière sera portée sur les mécanismes d'évaluation communautaire (« *community score card* ») développé par CARE, le SLIP allégé et porté par l'Observatoire pour le Changement Social (DGOCS, du Ministère du Plan), le suivi participatif de l'exécution des budgets et les outils digitaux innovants.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les outils innovants de redevabilité sociale pour une amélioration de la qualité des services publics de redevabilité.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de gouvernance, Développement, droits des hommes, ou autre en lien avec la thématique ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la conduite de formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;
- Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

9. Redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils

Le troisième module de la série des modules sur la redevabilité portera sur « La Redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ». Dans le document de programme de la phase 1, la redevabilité financière « est l'obligation qui est faite à toute personne gérant des ressources ou titulaires de fonction officielle ou d'un autre poste de confiance, de rendre compte de l'utilisation prévue et effective des ressources ou de l'acquittement de la fonction en question. On parle également de reddition des comptes et il s'agit notamment de veiller à la transparence du processus et des procédures aux fins de cette gestion. »

Quels sont les principes clés de la redevabilité financière ? qui en sont les acteurs, le cadre juridique et institutionnel ? quels sont les mécanismes formels de redevabilité financière que ce soit des porteurs de responsabilité vers les détenteurs de droits que dans l'autre sens, des détenteurs de droits pour exiger la reddition de comptes des porteurs de responsabilité ? quels outils pratiques peuvent permettre aux OSC de faire de la redevabilité financière ? leurs limites dans le contexte béninois ?

Le module de formation portant sur « Redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils » doit répondre à ces différentes questions.

La cible : les OSC professionnelles, les OSC de bases et les cadres des ministères sectorielles de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement et en charge de l'état civil.

Objectif général : Rendre les formateurs identifiés capables de former les OSC, les collectivités locales et les acteurs étatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'état civil sur les principes, enjeux, mécanismes et outils pratiques de la redevabilité financière pour une meilleure qualité de services publics. Le renforcement des capacités des OSC afin qu'elles soient mieux outillées pour faire de la redevabilité financière à travers les initiatives qu'elles vont soumettre. Quant aux acteurs étatiques, ils doivent avoir les éléments nécessaires pour faire de la reddition de compte dans ces différents secteurs.

Profil et compétences requises :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master en sciences, sociales, étude de développement, gestion de projets, ou autre domaine équivalent ;
- Expertise avérée en matière de gouvernance, Développement, droits des hommes, ou autre en lien avec la thématique ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences de conception/développement de modules de formation, d'animation et de rapportage de sessions de formation des acteurs de la société civile, des communes et des cadres ministériels sur la thématique ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans la formation des adultes ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la gouvernance ;

Avoir fait une formation complémentaire en andragogie ou en ingénierie de la formation serait un atout.

Concernant la redevabilité électorale et judiciaire, le processus sera lancé après les élections présidentielles qui se tiennent en Avril 2021.

2. Résultats attendus

Dans l'ensemble, le résultat attendu est la mise à disposition du programme de différents modules de formation sur les thématiques identifiés. Pour chaque thématique, il est attendu des experts :

- Le contenu de chaque module de formation est décrit ;
- Les objectifs des différentes séquences de la formation, le déroulement, les techniques et outils d'animation et d'évaluation de chaque session sont proposées ;
- Le manuel de l'apprenant et les ressources documentaires utiles à l'appropriation de la thématique de formation sont rendus disponibles ;
- Les formateurs identifiés sont outillés pour conduire les sessions de formation à l'intention des OSC, des collectivités locales et des acteurs étatiques ;
- Un vivier de formateurs en matière de redevabilité est constitué.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant proposera sa démarche méthodologique qui sera validée par l'Unité de Gestion du Programme au cours de la séance de cadrage de la mission. Cette démarche méthodologique devra nécessairement prendre en compte une séance de cadrage de la mission, les validations intermédiaires et un agenda détaillé de la mission.

V. DUREE

La durée de la mission du/de la consultant/e est estimée à 15 H/J de travail et prend en compte les jours d'atelier de cadrage (01 jour), de validation du module (1/2 journée) et de la formation (03 jours maximum).

VI. LIVRABLES ATTENDUS

Il est attendu des experts les livrables ci-après :

- Livrable 1 : Descriptif du module de la thématique à développer
- Livrable 2 : Guide du formateur
- Livrable 3 : Manuel de l'apprenant accompagné des ressources documentaires additionnels à mettre à la disposition des formateurs
- Livrable 4 : Rapport de l'atelier de formation dispensée sur la thématique.

VII. HONORAIRES

Le consultant sera payé selon la grille d'honoraires des consultants de GFA. L'activité se déroulera à Cotonou avec deux missions hors de Cotonou (Atelier de validation du module élaboré et session de formation). La prise en charge des per diems pour les activités hors de Cotonou se fera conformément aux procédures de GFA.

VIII. SOUMISSION DES OFFRES

Le présent appel d'offres est ouvert à des consultants individuels. Tout renseignement peut être demandé, **entre le 2 et le 5 mars 2021**, à l'adresse mail suivante : redevabilite.benin@gfa-group.de (avec copie à kassim.daran@gfa-group.de).

Les offres établies en langue française doivent être transmises par email au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Programme Redevabilité (redevabilite.benin@gfa-group.de, avec copie à : kassim.daran@gfa-group.de) au plus tard **le 10 mars 2021 à 12 heures précises**,

mentionnant pour objet « **Sélection de consultants pour la conception et le développement des modules de formation des formateurs – Thématique :** ».

NB : Les candidatures de consultantes sont vivement encouragées. Un/e consultant/e peut soumettre une offre pour maximum deux thématiques.

L'ouverture des offres aura lieu le **8 mars à 14 heures 30 minutes** à la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Programme Redevabilité en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.

Documents constitutifs de l'offre technique

- Descriptif détaillé de la méthodologie de travail (approche méthodologique sur la base des termes de référence ainsi que toutes remarques nécessaires) ;
- Curriculum vitae signé du/de la consultant/e accompagnés des photocopies des diplômes ainsi que des attestations de formation complémentaire et de bonne fin d'exécution de mission ;
- La copie du relevé d'identité bancaire attestant le numéro du compte bancaire du consultant ;
- L'IFU (copie) du/de la consultant/e.

Documents constitutifs de l'offre financière

- La lettre de soumission précisant le montant global des honoraires de ses prestations, hors taxes, datée, signée ;

Evaluation des offres reçues

Seules les offres complètes avec toutes leurs annexes seront prises en considération et analysées, par un comité d'évaluation selon la règle suivante :

Offre technique	7
CV des consultants	7
Offre financière	6
Total	20

Unité de Gestion du Programme Redevabilité

Sise au Quartier Les Cocotiers-Haie Vive, Lot M8 Cocotiers

2^{ème} rue après le Collège Océan

Cotonou-BENIN

Téléphone : 97 42 04 61 / 90 51 06 77

Email : redevabilite.benin@gfa-group.de